



DECISION
concernant la déclaration sans suite du lot 3
« études et diagnostics géotechniques
(études géotechniques et de sol) » du
marché afférent à des relevés
topographiques, géodétection, diagnostics
géotechniques et contrôle Beaubreuil - Val
de l'Aurence Sud

N° 25049

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;

Vu la délibération n°13 du conseil communautaire du 23 novembre 2022 relative à la gestion d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu le Code de la commande publique de loi n°40 du 2019 et notamment son article R.2233-4 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation avait pour objet des relevés topographiques, géodétection, diagnostics et contrôle Beaubreuil - Val de l'Aurence Sud et 2 lots adjoints, une séance par vote de publicité, le 26/02/2023, la date limite de remise des offres étant fixée au 29/02/2024 ;

CONSIDÉRANT que deux offres ont été reçues dans le cadre du lot 3 « Études et diagnostics géotechniques (études géotechniques et de sol) » de cette consultation ;

CONSIDÉRANT que les offres ont été jugées inacceptables conformément à l'article L. 2233-5 du Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que les articles R.2233-1 et R.2233-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, tel, en l'espèce, que la des offres qui concernent des études topographiques, géodétection, diagnostics géotechniques et contrôle Beaubreuil - Val de l'Aurence Sud » ont été déclarées sans suite pour motif légitime ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite au lot 3 de la procédure citée précédemment ;

DÉCIDE

Le lot 3 « Études et diagnostics géotechniques (études géotechniques et de sol) » de la procédure unique n°2023-0000000-00, relative à des «*Relevés topographiques, géodétection, diagnostics géotechniques et contrôle Beaubreuil - Val de l'Aurence Sud* » est déclaré sans suite pour motif légitime ;

Fait à Limoges,

Publié le : 21.03.2024

Signé électroniquement le 21/03/2024

Par le Président de l'établissement

Christophe DUBOIS en Vert

Spécimen R00208



DÉCISION

Déclaration sans suite du lot 3 « études et diagnostics géotechniques (études géotechniques et de sol) » du marché afférent aux relevés topographiques, géodétection, diagnostics géotechniques et contrôle Beaubreuil - Val de l'Aurence Sud

1 DOCUMENT - Publié le 21 Mars 2024



DEC_CP_25049_RELEVES_TOPOGRAPHIQUES_BEAUBREUIL_VAL_AURENCE_SUD_LOT_3.pdf
(.pdf, 225,8 Ko)



TÉLÉCHARGER